



Communiqué de presse

64/21

Montreuil, le 8 juin 2021

Les professionnel.le.s jugé.e.s indispensables sacrifié.e.s sur l'autel du libéralisme.

Après des mois de mobilisation dans notre champ de l'action sociale publique et privée, c'est à grand coup de communication et en pleine crise sanitaire que le gouvernement se félicite d'avoir signé un accord de méthode sur la transposition des 183 € du Ségur avec, pour caution du dialogue social, deux organisations syndicales dont une non représentative de notre champ.

Pour certaines organisations syndicales c'est une avancée, pour l'UFAS CGT rien de plus méprisant que des effets d'annonce qui ne sont en réalité que de l'enfumage. Malgré une prise en compte dans le projet de loi de finance de la sécurité sociale 2022, le processus de destruction et l'iniquité continue, pour exemple la division des professionnel.le.s exerçant dans un même établissement du champ du handicap, mais aussi la discrimination de celles et ceux qui travaillent dans le secteur social, dont la protection de l'enfance ou l'insertion.

Les pseudos négociations de la mission Laforcade n'ont pas été à la hauteur de l'enjeu et de l'attente des professionnel.le.s de l'action sociale.

Pour l'UFAS CGT, il est inacceptable que la FEHAP et NEXEM soumettent les salarié.e.s au chantage d'une transposition des 183 € pour les personnels éducatifs sous condition de la mise en place du rapprochement des branches, assorti d'une convention collective unique de bas niveau, sous la pression des pouvoirs publics. Pour rappel, certains.e.s salarié.e.s, essentiellement des femmes, sont particulièrement pénalisé.e.s et ont un statut dérogatoire aux dispositions du Code du travail. La consultation au Ministère n'a pas abouti, alors même que les garanties collectives sont particulièrement défavorables, ce qui augure mal de la suite pour l'ensemble des professionnel.le.s !

Que dire de l'Etat qui clive les agents hospitaliers exerçant dans un établissement autonome en différenciant leurs garanties collectives ! Si ce n'est pour les pousser dans un groupement hospitalier de territoire ou bien un groupement de coopération sociale et médico-sociale !!!

L'Union Fédérale de l'Action Sociale CGT exige une augmentation de salaire immédiate de 300 €, incluant le CTI 183 €, pour tou.te.s les professionnel.le.s de l'Action Sociale quels que soient leurs métiers ou leurs champs d'intervention, en l'inscrivant dès maintenant dans la loi rectificative de financement de la sécurité sociale de juin 2021.

**Toutes et tous ensemble, nous ne lâcherons rien !
Demandons la reconnaissance légitime qui nous est due au regard de notre implication.**

**L'UFAS CGT appelle à une mobilisation des salarié.e.s et des agents de l'Action Sociale
le mardi 15 juin prochain partout dans les territoires.**